



Expulser concubine de mon fils

Par **polvette**, le **16/08/2012 à 15:29**

Bonjour,rrnrNotre fils occupe notre résidence secondaire à titre gracieux et ne paye aucune charge. Il a une amie assez perturbée, alcool, crises violentes, qui a commis d'importants dégâts et tenté d'incendier la maison lors de ses visites en mai dernier, nous avons porté plainte et fait intervenir notre assurance qui ne nous a toujours pas remboursés.rrnrDepuis juin cette personne a quitté son appartement et vit en permanence avec notre fils, chez nous, malgré notre opposition. Des voisins ont porté plainte pour agression et troubles de voisinage mais il n'y a pas de réaction auprès de la police ni de la justice.rrnrNous ne voulons pas expulser notre fils qui n'a pas de travail actuellement.rnQue pouvons nous faire pour nous protéger et protéger les voisins qui seraient en danger en cas d'incendie et autre de la maison ?rrnrmerci de me répondre

Par **wolfram**, le **23/08/2012 à 18:57**

Vérifiez vos contrats d'assurance et l'expérience m'a appris à être discret sur les relations des parents avec leurs enfants.rrnrVérifiez aussi l'assurance de votre fils comme occupant du logement dont vous êtes propriétaires et son assurance Responsabilité civile.rrnrMichel